Document d'Informations Clés

Objectif

Le présent document contient des informations essentielles sur le produit d'investissement. Il ne s'agit pas d'un document à caractère commercial. Ces informations vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste ce produit et quels risques, coûts, gains et pertes potentiels y sont associés, et de vous aider à le comparer à d'autres produits.

Produit

PROCLERO - Action C (ISIN : FR0011136563)

Société d'Investissement à Capital Variable (SICAV) gérée par MANDARINE GESTION

Nom de l'initiateur : Mandarine Gestion
Site internet : www.mandarine-gestion.com/france/fr
Devise du produit : Euro
Contact : Appelez le +33 (01) 53 40 20 20 pour de plus amples informations
Autorité compétente : L'Autorité des Marchés Financiers est chargée du contrôle de la SICAV PROCLERO en ce qui concerne ce document d'informations clés. Mandarine Gestion est agréée en France sous le n° GP-08000008 et réglementée par l'AMF.
Date de production du document d'informations clés : 28/02/2025

Avertissement

Vous êtes sur le point d'acheter un produit qui n'est pas simple et peut être difficile à comprendre.

En quoi consiste ce produit ?

Type : PROCLERO (ici, "la SICAV" ou « l'OPCVM » ou "l'OPC") est société d'Investissement à Capital Variable de droit français. SICAV, est une société anonyme qui a pour objet la gestion d'un portefeuille d'instruments financiers et de dépôts. Les actions de la SICAV sont émises et rachetées à tout moment par la société à la demande des actionnaires et à la valeur liquidative majorée ou diminuée, selon le cas, des frais et commissions. Les actionnaires disposent d'un droit de propriété sur les actifs de la SICAV proportionnel au nombre d'actions possédées.

Durée : L'OPC a été créé le 13 juillet 2012 et sa durée d'existence prévue est de 99 ans.

Objectifs : PROCLERO a pour objectif de gestion la recherche d'une performance à moyen terme égale à la performance de l'indicateur composite composé de 80 % de l'ICE BofAML 1-3 Year Euro Government Index, et de 20 % de l'Euro Stoxx net total return à partir d'une allocation diversifiée entre les marchés actions et taux en mettant en oeuvre une stratégie ISR. La stratégie d'investissement repose en amont sur la sélection de valeurs éligibles pour la SICAV, dans une démarche de « best-in-universe » et d'« intégration ESG ». L'objectif est d'investir sur les sociétés ayant les meilleurs pratiques au sein de leur secteur ainsi que dans les sociétés présentant une valeur ajoutée forte sur le point extra-financier. L'application de critères extra-financiers dans le processus de sélection des titres est effectuée en amont puis est suivie du filtre des critères financiers. Le filtre ISR est éliminatoire, les titres éligibles en portefeuille devront satisfaire aux critères extra-financiers. Mandarine Gestion utilise en complément d'études sectorielles et thématiques réalisées en interne, les prestations de ISS ESG, Ethifinance, Sustainalytics Proxinvest, et Glass Lewis.

La SICAV utilise les critères éthiques de l'écologie humaine. Dans cet objectif, la SICAV exclue les sociétés qui réalisent des recherches sur les cellules souches embryonnaires. Par ailleurs, la sélection de la SICAV se porte sur des entreprises qui selon notre analyse respectent la dignité humaine et agissent pour un développement économique et humain durable (critères environnementaux, sociaux et de gouvernance).

La société de gestion a établi un univers de départ d'environ 1050 émetteurs qui est composé des émetteurs de l'indicateur ICE BofA Euro Corporate Index (ER00) et ICE BofA Euro Fixed & Floating Rate High Yield Index (HEA0) présentant un suivi et une notation du système propriétaire de Mandarine Gestion ESG-View. Les émetteurs non suivis et/ou non notés n'entrent pas en compte dans la composition de l'Univers Analysé. L'ensemble des valeurs de l'univers défini est analysé au travers de critères extra-financiers définis par l'équipe d'analyse ISR interne de la Société de Gestion : 1/ En accord avec les lignes directrices du Label ISR, le fonds exclue les émetteurs du secteur des énergies fossiles concernées, les sociétés qui contreviennent aux normes internationales, celles qui sont présentes dans la production de tabac, armes controversées et charbon. Par ailleurs, le fonds exclue les émetteurs dont une part non négligeable de l'activité (5% du chiffre d'affaires) est réalisée dans l'alcool, la pornographie, les jeux d'argent, l'armement, les OGM et les pesticides. Sont aussi exclues les sociétés qui réalisent des recherches sur les cellules souches embryonnaires. 2/ Exclusion des émetteurs présentant des controverses ESG dont la sévérité est évaluée à un niveau 4 ou 5 par Sustainalytics (5 étant le niveau de controverses le plus sévère) 3/ Exclusion des émetteurs ayant une note ESG-View la plus basse (sur une échelle allant de -2 à 2, 2 étant la meilleure) afin de compléter les émetteurs exclus en étape 1/ et 2/ pour parvenir à un taux d'exclusion de 25% minimum sur l'Univers Analysé à compter du 1er janvier 2025, et 30% à compter du 1er janvier 2026, en nombre d'émetteurs ou en poids. L'univers éligible, après réduction de l'Univers Analysé, est revu à minima mensuellement.

L'univers de départ Actions est constitué d'environ 1500 émetteurs, intégrant notamment l'indice Stoxx Europe 600, le Gaïa Index Europe et le Gaïa index France ainsi que toutes les valeurs européennes encore non cotées mais faisant l'objet d'une IPO. Dans un premier temps, sont exclues de l'univers les émetteurs dont une part non négligeable de l'activité (5% du chiffre d'affaires) est réalisée dans le tabac, l'alcool, la pornographie, les jeux d'argent ou l'armement illégal. Sont aussi exclues les sociétés qui réalisent des recherches sur les cellules souches embryonnaires. Par ailleurs, la SICAV applique la politique de sortie du charbon de la société de gestion qui concerne les producteurs d'électricité à partir de charbon et l'exploitation de mines de charbon. Sont exclues également les émetteurs faisant l'objet de controverses ESG dont la sévérité est évaluée à un niveau 4 ou 5 par Sustainalytics (5 étant le niveau de controverses le plus sévère). Ensuite, une approche quantitative permet d'éliminer les entreprises les moins bien notées par le système de notation propriétaire de Mandarine Gestion, ESG View. Les quatre derniers déciles sont ainsi de facto éliminés (soit les 40 % des titres ayant les notations les plus faibles). La note ESG View repose sur une base quantitative et qualitative. Sur cet aspect, l'équipe ISR présente ses analyses lors d'un comité mensuel, qui regroupe des associations et organisations non gouvernementales. Ces comités permettent de débattre des enjeux extra-financiers exposés. L'équipe ISR identifie, à la fin de chaque comité, les sociétés ayant le meilleur comportement sur la base des critères présentés ci-dessus, afin d'ajuster les notes ESG View en fonction de ce qui a été analysé dans l'univers d'investissement. Plus le secteur est considéré comme sensible sur le plan social et environnemental, plus le degré de sélectivité sera exigeant.

La part des entreprises analysées ESG dans le portefeuille de la SICAV est supérieure à 90% de l'actif net (hors liquidités détenues à titre accessoire, obligations et autres titres de créances émis par des émetteurs publics ou quasi publics et actifs solidaires).

Concernant l'investissement sur les OPC limité à 10% de l'actif net : La SICAV devra investir dans des fonds classés article 9 selon la réglementation SFDR, ayant le label ISR ou respectant eux-mêmes les critères quantitatifs issus de ce label. Certains critères de sélection pouvant être différents, la stratégie ISR de la SICAV pourrait ne pas être parfaitement harmonisée. Dans le cadre de sa gestion de trésorerie, la SICAV pourra avoir recours à des OPC « Monétaires ».

La SICAV pourra être exposée dans la limite de 20% de l'actif net aux marchés émergents et dans la limite de 35% de son actif net aux produits de taux high yield ou non notés. Cette notation est réalisée par la société de gestion sur base de la notation composite Bloomberg et/ou celle d'agences de notation financière. Le

risque de change sera maintenu en dessous de 10% de l'actif net. L'investissement en actions pourra évoluer entre 0 % et 25 % de l'actif net. Les investissements sur les petites capitalisations ne peuvent excéder 10% maximum. La SICAV peut investir sur les marchés obligataires incluant les obligations convertibles et sur les titres de créances négociables d'état ou d'émetteurs privés sans privilégier de zone géographique a priori entre 65% et 100% de l'actif net. La SICAV peut être exposée sur des titres subordonnés à hauteur de 100% de son actif net. La sensibilité globale du portefeuille sera comprise entre 0 et 8. Aucune répartition dette privée/dette publique n'est prédéfinie. Le portefeuille sera composé d'au maximum de 50% de titres de créances émis par les Etats, les collectivités territoriales et par les agences gouvernementales ou internationales publiques. La SICAV pourra intervenir sur des instruments financiers à terme (futures, options) négociés sur des marchés réglementés français et étrangers. Dans ce cadre, le gérant pourra prendre des positions en vue de couvrir le portefeuille aux risques taux, actions ou change sans rechercher de surexposition.

Indicateur de référence : 80% ICE BofAML 1-3 Year Euro Government Index + 20% Euro Stoxx Net Total Return

Affectation des revenus : Capitalisation

Investisseurs de détail visés : La Sicav est ouverte à tout souscripteur à l'exception des US Persons.

Dépositaire : Caceis Bank

Le prospectus, les rapports annuels et les derniers documents périodiques, ainsi que toutes autres informations pratiques et notamment où trouver le tout dernier prix des parts sont disponibles sur notre site internet www.mandarine-gestion.com/france/fr ou sur simple demande écrite, gratuitement, à : Mandarine Gestion - 30, avenue Kléber - 75016 Paris.

Quels sont les risques et qu'est-ce que cela pourrait me rapporter ?

Indicateur de risque

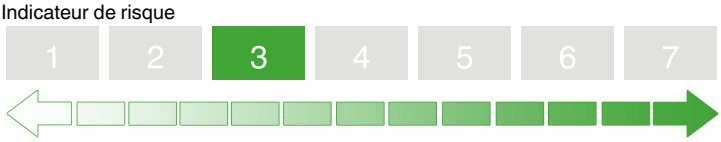

Risque le plus faible *Risque le plus élevé*

L'indicateur de risque part de l'hypothèse que vous conservez les actions pendant 3 années.

Avertissement : Le risque réel peut être très différent si vous optez pour une sortie avant échéance, et vous pourriez obtenir moins en retour.

L'indicateur synthétique de risque permet d'apprécier le niveau de risque de ce produit par rapport à d'autres. Il indique la probabilité que ce produit enregistre des pertes en cas de mouvements sur les marchés ou d'une impossibilité de notre part de vous payer.

Nous avons classé le produit dans la classe de risque 3 sur 7, qui est une classe de risque entre basse et moyenne. Autrement dit, les pertes potentielles liées aux futurs résultats du produit se situent à un niveau entre faible et moyen et, si la situation venait à se détériorer sur les marchés financiers, il est peu probable que notre capacité à vous payer en soit affectée.

Risques matériellement pertinents et non pris en compte dans l'indicateur:

Risque de crédit

Risque de perte en capital

Garantie : Ce produit ne prévoyant pas de protection contre les aléas de marché, vous pourriez perdre tout ou partie de votre investissement.

Scénarios de performance (montants exprimés en Euros) :

Les chiffres indiqués comprennent tous les coûts du produit lui-même mais pas nécessairement tous les frais dus à votre conseiller ou distributeur. Ces chiffres ne tiennent pas compte de votre situation fiscale personnelle qui peut également influer sur les montants que vous recevrez. Ce que vous obtiendrez de ce produit dépend des performances futures du marché. L'évolution future du marché est aléatoire et ne peut être prédite avec précision.

Les scénarios défavorable, intermédiaire et favorable présentés représentent des exemples utilisant les meilleure et pire performances, ainsi que la performance moyenne du produit au cours des 10 dernières années. Les marchés pourraient évoluer très différemment à l'avenir. Le scénario de tensions montre ce que vous pourriez obtenir dans des situations de marché extrêmes.

Période de détention recommandée : 3 ans
Exemple d'Investissement : 10 000 €

Scénarios		Si vous sortez après 1 an	Si vous sortez après 3 ans (Période de détention recommandée)
Minimum	Il n'existe aucun rendement minimal garanti si vous sortez avant 3 ans. Vous pourriez perdre tout ou partie de votre investissement.		
Tensions	**Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts**	**6 070 €**	**6 940 €**
	Rendement annuel moyen	-39.30%	-11.48%
Défavorable	**Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts**	**8 540 €**	**9 210 €**
	Rendement annuel moyen	-14.61%	-2.70%
Intermédiaire	**Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts**	**10 130 €**	**10 620 €**
	Rendement annuel moyen	1.30%	2.03%
Favorable	**Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts**	**11 810 €**	**11 910 €**
	Rendement annuel moyen	18.07%	6.00%

Ce type de scénario défavorable s'est produit pour un investissement entre septembre 2019 et septembre 2022, intermédiaire entre avril 2020 et avril 2023 et favorable entre décembre 2018 et décembre 2021.

Ces différents scénarios indiquent la façon dont votre investissement pourrait se comporter et vous permettent d'effectuer des comparaisons avec d'autres produits.

Que se passe-t-il si Mandarine Gestion n'est pas en mesure d'effectuer les versements ?

Le produit est une copropriété d'instruments financiers et de dépôts distincte de la société de gestion de portefeuille. En cas de défaillance de cette dernière, les actifs du produit conservés par le dépositaire ne seront pas affectés. En cas de défaillance du dépositaire, le risque de perte financière du produit est atténué en raison de la ségrégation légale des actifs du dépositaire de ceux du produit.

Que va me coûter cet investissement ?

Il se peut que la personne qui vous vend ce produit ou qui vous fournit des conseils à son sujet vous demande de payer des coûts supplémentaires. Si c'est le cas, cette personne vous informera au sujet de ces coûts et vous montrera l'incidence de ces coûts sur votre investissement.

Coûts au fil du temps (montants exprimés en Euros) :

Les tableaux présentent les montants prélevés sur votre investissement afin de couvrir les différents types de coûts. Ces montants dépendent du montant que vous investissez, du temps pendant lequel vous détenez le produit et du rendement du produit. Les montants indiqués ici sont des illustrations basées sur un exemple de montant d'investissement et différentes périodes d'investissement possibles. Nous avons supposé :

- qu'au cours de la première année vous récupéreriez le montant que vous avez investi (rendement annuel de 0%). Que pour les autres périodes de détention, le produit évolue de la manière indiquée dans le scénario intermédiaire.
- 10 000 Euro sont investis.

	Si vous sortez après 1 an	Si vous sortez après 3 ans (Période de détention recommandée)
Coûts totaux	**122 €**	**395 €**
Incidence des coûts annuels (*)	1.22%	1.25% chaque année

(*) Elle montre dans quelle mesure les coûts réduisent annuellement votre rendement au cours de la période de détention. Par exemple, elle montre que si vous sortez à la fin de la période de détention recommandée, il est prévu que votre rendement moyen par an soit de 3.28% avant déduction des coûts et de 2.03% après cette déduction.

Il se peut que nous partagions les coûts avec la personne qui vous vend le produit afin de couvrir les services qu'elle vous fournit. Cette personne vous informera du montant.

Composition des coûts :

Coûts ponctuels à l'entrée ou à la sortie		Si vous sortez après 1 an
Coûts d'entrée	La personne qui vous vend le produit vous informera des coûts réels. Nous ne facturons pas de coût d'entrée.	0 Euro
Coûts de sortie	Nous ne facturons pas de coût de sortie pour ce produit, mais la personne qui vous vend le produit peut le faire.	0 Euro
Coûts récurrents prélevés chaque année		
Frais de gestion et autres frais administratifs et d'exploitation	1.12% de la valeur de votre investissement par an. Cette estimation se base sur les coûts réels au cours de l'année dernière.	112 Euro
Coûts de transaction	0.10% de la valeur de votre investissement par an. Il s'agit d'une estimation des coûts encourus lorsque nous achetons et vendons les investissements sous-jacents au produit. Le montant réel varie en fonction de la quantité que nous achetons et vendons.	10 Euro
Coûts accessoires prélevés sous certaines conditions		
Commissions liées aux résultats et commission d'intéressement	Aucune commission liée aux résultats n'existe pour ce produit.	0 Euro

Combien de temps dois-je le conserver et puis-je retirer de l'argent de façon anticipée ?

Durée de placement recommandée : 3 ans.

Vous pouvez demander le remboursement de vos actions chez Caceis Bank avant 12h00 pour qu'il soit exécuté sur la base de la prochaine valeur liquidative calculée sur les cours de clôture du jour, les opérations de rachat étant exécutées de façon quotidienne. La détention pour une durée inférieure à la période recommandée est susceptible de pénaliser l'investisseur.

Comment puis-je formuler une réclamation ?

Vous pouvez formuler une réclamation concernant le produit ou le comportement (i) de la société Mandarine Gestion (ii) d'une personne qui fournit des conseils au sujet de ce produit, ou (iii) d'une personne qui vend ce produit en adressant un courrier électronique ou un courrier postal aux personnes suivantes, selon le cas:

- Si votre réclamation concerne le produit lui-même ou le comportement de la société Mandarine Gestion : veuillez contacter la société Mandarine Gestion, par courriel (serviceclient@mandarine-gestion.com) ou par courrier, de préférence avec A/R (à l'attention de la Conformité – Mandarine Gestion – 30, avenue Kléber - 75016 Paris). Une procédure de traitement des réclamations est disponible sur le site internet de la société https://www.mandarine-gestion.com/FR/fr/documents-reglementaires
- Si votre réclamation concerne une personne qui fournit des conseils sur le produit ou bien qui le propose, veuillez contacter cette personne en direct.

Autres informations pertinentes

Les informations relatives aux performances passées sont disponibles sur le lien suivant : www.mandarine-gestion.com/france/fr

Nombre d'années pour lequel les données relatives aux performances passées sont présentées : 5 ans ou 10 ans en fonction de la date de création de l'action.

Les performances passées ne sont pas un indicateur fiable des performances futures. Les performances présentées dans ce diagramme le sont toutes charges incluses.

Au sens du Règlement (UE) 2019/2088 sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers (ci-après « SFDR »), ce Fonds est classé à l'article 9. Les informations relatives à la finance durable sont disponibles sur le lien suivant : www.mandarine-gestion.com/france/fr

Modalités de partage : La Société de Gestion s'engage à verser annuellement à la Congrégation de la Communauté Saint Martin pour son activité d'établissement supérieur, 50% des frais de gestion, déduction faite des rétrocessions versées ou à verser aux distributeurs de la SICAV et des frais administratifs externes de la société de gestion. Ce versement annuel se fera sous la forme d'un don. Dans le cas d'un don, le mécanisme pourra ouvrir droit à des avantages fiscaux pour la société de gestion mais pas pour l'actionnaire de la SICAV.

Conformément aux dispositions de l'article L.621-19 du code monétaire et financier et à la charte de médiation de l'Autorité des marchés financiers, l'actionnaire pourra saisir, gratuitement, le médiateur de l'Autorité des marchés financiers sous réserve que (i) l'actionnaire ait effectivement présenté une demande écrite aux services de Mandarine Gestion et ne soit pas satisfait de la réponse de Mandarine Gestion qu'aucune procédure contentieuse, ni aucune enquête de l'Autorité des marchés financiers, portant sur les mêmes faits ne soit en cours : madame/monsieur le médiateur de l'Autorité des marchés financiers, 17, Place de la Bourse - 75082 Paris cedex 02 - www.amf-france.org. Ce Produit a recours à un mécanisme de plafonnement des rachats ou gates dont les dispositions sont définies dans son prospectus. Lorsque ce produit est utilisé comme support en unité de compte d'un contrat d'assurance sur la vie ou de capitalisation, les informations complémentaires sur ce contrat, telles que les coûts du contrat, qui ne sont pas compris dans les coûts indiqués dans le présent document, le contact en cas de réclamation et ce qui se passe en cas de défaillance de l'entreprise d'assurance sont présentées dans le document d'informations clés de ce contrat obligatoirement remis par votre assureur ou courtier ou tout autre intermédiaire d'assurance conformément à son obligation légale.